

Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016

Le nombre d'agents de la fonction publique territoriale a diminué de - 0,4 % entre fin 2015 et fin 2016. Hors contrats aidés, les effectifs baissent de - 0,2 %. Cette baisse se retrouve dans tous les niveaux de collectivités, sauf les organismes intercommunaux (+ 4,1 %). Elle concerne principalement les contrats aidés (- 3,8 %) et, dans une moindre mesure, les fonctionnaires (- 0,2 %).

Version actualisée en mars 2018

Au 31 décembre 2016, les collectivités locales emploient près de 1,98 million d'agents (tableau 1). Cela correspond à une baisse des effectifs de - 0,4 % en un an, après + 0,1 % entre 2014 et 2015. Hors contrats aidés, l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) est de - 0,2 % entre 2015 et 2016, après - 0,3 % entre 2014 et 2015. À l'inverse, entre 2015 et 2016, les effectifs des autres versants de la fonction publique

progressent : + 1,0 % pour la fonction publique d'Etat et + 0,2 % pour la fonction publique hospitalière (y compris emplois aidés).

Si l'on comptabilise les effectifs moyens sur l'année et que l'on tient compte du temps de travail, les effectifs en équivalent temps plein diminuent de - 0,4 %. Hors contrats aidés, la baisse est de - 0,5 %.

Tableau 1 : évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités

	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Evolution 2014-2015 ^(d)	Evolution 2015-2016 ^(e)
	en milliers			en %	
Organismes communaux	1 168,1	1 152,7	1 140,1	-1,3	-1,1
Communes	1 034,8	1 021,9	1 011,5	-1,3	-1,0
Etablissements communaux	133,3	130,8	128,6	-1,9	-1,7
Organismes intercommunaux	274,1	288,0	299,8	3,7	4,1
EPCI à fiscalité propre ^(a)	208,4	221,7	233,2	4,6	5,2
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	65,8	66,4	66,6	0,9	0,3
Organismes départementaux	362,6	358,5	351,2	-0,1	-0,7
Départements	295,3	291,5	284,3	0,0	-0,8
Etablissements publics départementaux ^(b)	67,3	67,0	66,8	-0,3	-0,3
Régions, y c. collectivités uniques de Guyane et Martinique en 2016	81,5	81,9	86,3	0,5	-0,6
Autres^(c)	8,4	8,2	8,4	-2,2	2,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 894,7	1 889,3	1 885,8	-0,3	-0,2
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	86,8	94,9	91,4	9,4	-3,8
Ensemble (1) + (2)	1 981,5	1 984,2	1 977,2	0,1	-0,4

(a) Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, y compris métropole de Lyon en 2015 et 2016, métropole du Grand Paris et établissements publics territoriaux en 2016.

(b) Centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, etc.

(c) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locales.

(d) La métropole de Lyon a été créée au 1^{er} janvier 2015. Elle reprend les compétences de la communauté urbaine (CU) de Lyon et exerce de plus sur son territoire les compétences d'un conseil départemental. Les évolutions 2014-2015 sont calculées à périmètre constant.

(e) Les collectivités uniques de Martinique et Guyane ont été créées au 1^{er} janvier 2016. Les évolutions 2015 et 2016 des régions et départements sont calculées à périmètre constant.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Baisse des effectifs dans tous les niveaux de collectivités locales, sauf dans les organismes intercommunaux

La baisse des effectifs se poursuit pour les communes et les établissements communaux (- 1,1 % hors contrats aidés après - 1,3 % entre 2014 et 2015). Elle se retrouve dans toutes les strates de population mais est moins prononcée dans les communes de moins de 5 000 habitants. À l’opposé des communes, entre 2015 et 2016, le nombre d’agents augmente dans les organismes intercommunaux (+ 4,1 %) et plus particulièrement dans les EPCI à fiscalité propre (+ 5,2 %). Ces hausses étaient de + 3,7 % et + 4,6 % entre 2014 et 2015. Pour l’ensemble du secteur communal, les effectifs sont pratiquement stables (- 0,1 %). De fait, la hausse dans les EPCI à fiscalité propre et la baisse dans les communes sont liées. En 2016, près de 12 600 agents ont cessé de travailler dans une commune pour travailler dans un EPCI à fiscalité propre ; ce chiffre était de 9 600 en 2015.

Pour les départements et les établissements départementaux (centres de gestion de la fonction publique territoriale, services départementaux d’incendie et de secours, etc.), la baisse s’accroît entre 2015 et 2016 : - 0,7 %, après - 0,1 % entre 2014 et 2015. Dans les régions, il y a également une baisse des effectifs (- 0,6 %) entre 2015 et 2016, alors que ces derniers avaient augmenté de + 0,5 % entre 2014 et 2015.

Baisse du nombre de fonctionnaires

Fin 2016, on compte 1,47 million de fonctionnaires parmi les agents de la FPT (tableau 2). Ce nombre correspond à une baisse de - 0,2 % entre 2015 et 2016, après + 0,3 % entre 2014 et 2015. Cette baisse est principalement due à une augmentation des sorties de fonctionnaires de la FPT entre 2015 et 2016 : leur nombre est passé de 58 600 en 2015 à 68 600 en 2016 (graphique 1a).

Au sein des fonctionnaires, les dynamiques ne sont pas les mêmes selon la catégorie des agents : le nombre d’agents de catégories C diminue alors que le nombre d’agents de catégorie A et B augmente entre 2015 et 2016. L’augmentation du nombre d’agents de catégorie B est notamment due à un nombre plus élevé de passages de catégorie C en catégorie B.

Hausse du nombre de contractuels

Contrairement à 2015, le nombre de contractuels augmente en 2016 (+ 0,2 % après - 2,3 % entre 2014 et 2015). Cela est surtout dû à l’effet des changements de statut (essentiellement des passages de contractuel à fonctionnaire), qui sont moins nombreux en 2016 : 25 400, contre 32 200 en 2015 (graphique 1b). La hausse du nombre de contractuels s’explique également par l’augmentation du nombre d’entrées dans la FPT (105 500 en 2015 et 106 900 en 2016).

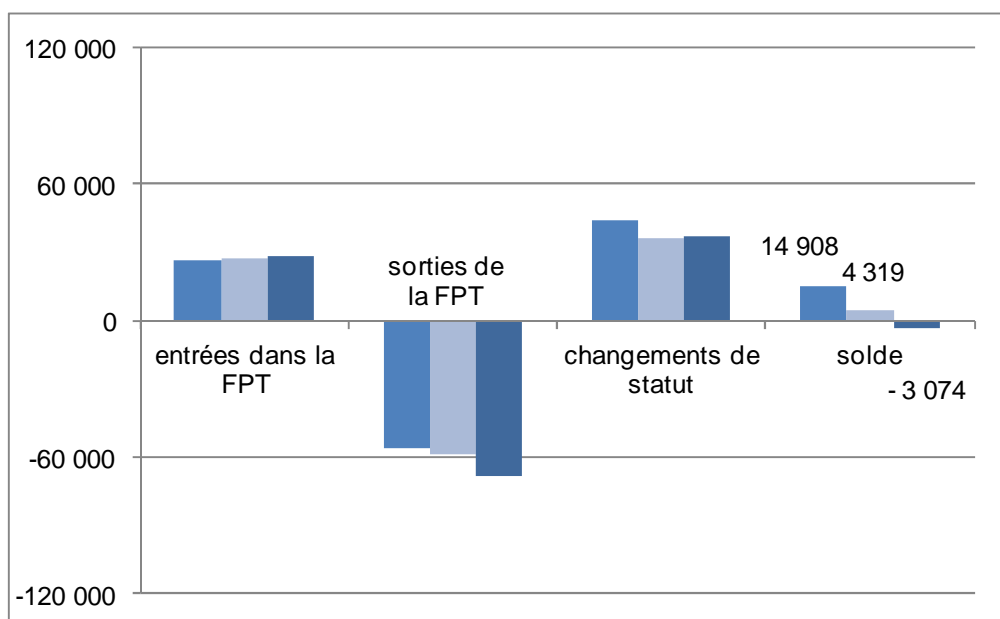
Tableau 2 : évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut

	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Part de femmes 2016
	en milliers			en %		en %
Fonctionnaires	1 468,0	1 472,3	1 469,3	0,3	-0,2	58,8
dont catégorie A	134,8	137,3	137,4	1,8	0,1	63,2
catégorie B	214,4	217,1	220,4	1,3	1,5	64,4
catégorie C	1 118,0	1 116,8	1 110,5	-0,1	-0,6	57,1
Contractuels	364,2	356,0	356,8	-2,3	0,2	67,5
catégorie A	41,9	42,3	42,8	1,1	1,0	58,9
catégorie B	57,0	54,4	54,2	-4,5	-0,4	59,4
catégorie C	254,3	245,4	247,7	-3,5	0,9	70,7
non précisé	11,0	13,8	12,1	25,9	-12,2	66,9
Autres statuts	62,4	61,0	59,7	-2,3	-2,0	84,5
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 894,7	1 889,3	1 885,8	-0,3	-0,2	61,3
Contrats aidés (2)	86,8	94,9	91,4	9,4	-3,8	53,9
Ensemble (1) + (2)	1 981,5	1 984,2	1 977,2	0,1	-0,4	60,9

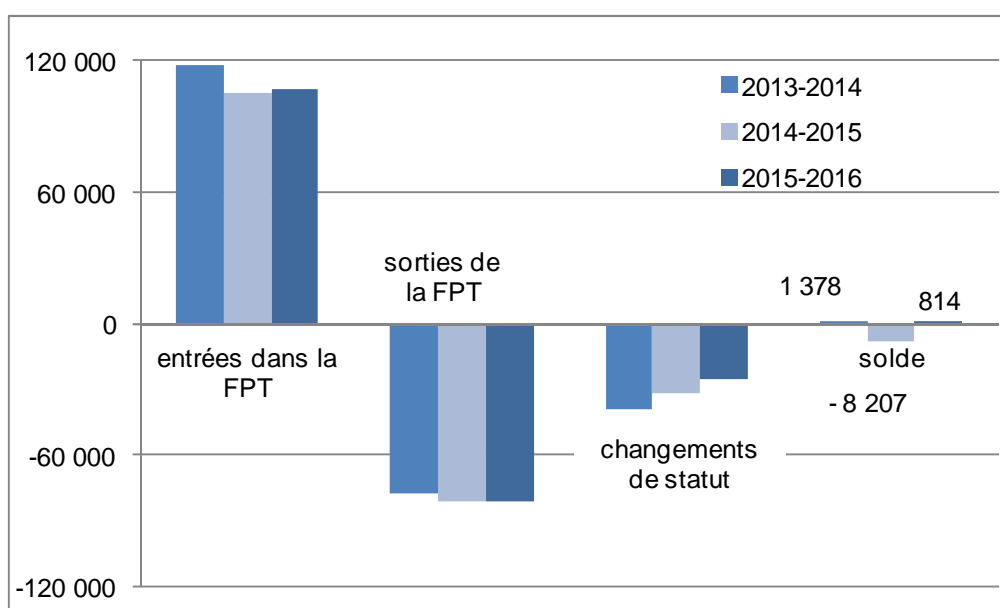
Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Graphique 1a : entrées, sorties et changements de statuts des fonctionnaires de la FPT



Graphique 1b : entrées, sorties et changements de statuts des contractuels de la FPT



Lecture du graphique 1a : entre fin 2015 et fin 2016, 28 600 fonctionnaires sont arrivés dans la FPT, 68 600 en sont partis et 36 900 fonctionnaires supplémentaires correspondent à un changement de statut au sein de la FPT. Au final, le nombre de fonctionnaires de la FPT a diminué de près de 3 100 agents.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre, agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

En 2016, le nombre de personnes en contrat aidé diminue de - 3,8 %, contrairement aux années précédentes : + 9,4 % entre 2014 et 2015 et + 19,5 % entre 2013 et 2014.

Les femmes représentent 61 % des agents de la fonction publique territoriale. Elles sont

surreprésentées parmi les fonctionnaires de catégorie A et B. Elles sont également surreprésentées parmi les contractuels (68 %), notamment ceux de catégorie C (71 %). Elles sont près de 54 % parmi les contrats aidés.

Encadré : source et définitions

Source

SIASP : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

Définitions

Emploi principal et emploi secondaire : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

Contractuel et autres catégories et statuts : la fonction publique emploie des personnels fonctionnaires civils, des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

Contrat aidé : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Pour en savoir plus :

[1] « Hausse de l'emploi dans la fonction publique, sauf dans le versant territorial », Insee, *Informations Rapides* n° 328, 18 décembre 2017.

[2] « Stabilisation des effectifs de la fonction publique territoriale en 2015 », Faustine Büsch, Alice Mainguené, *BIS* n° 112, décembre 2016.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales :
www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la cohésion des territoires

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Bruno DELSOL